

Livret d'accueil

des écoles de Pechabou

École maternelle
Le Petit Prince

École élémentaire
Saint Exupéry



École maternelle *Le Petit Prince*

Madame Perrine Deleris (directrice)

Chemin de la Castagnère – 31320 Pechabou

05 61 27 50 46 – ce.0312075m@ac-toulouse.fr

L'école maternelle accueille les enfants à partir de trois ans. L'équipe éducative est constituée de quatre enseignantes aidées de trois ATSEM (personnel communal spécialisé dans l'accueil de la petite enfance).

Inscription

Pour toute première inscription à l'école de Pechabou, il convient de renseigner [la fiche de première inscription](#) et de la transmettre à la mairie.



Pour toute inscription en petite section, renseignez [le dossier d'inscription pour la rentrée scolaire de l'année en cours](#) et de la transmettre à la mairie.

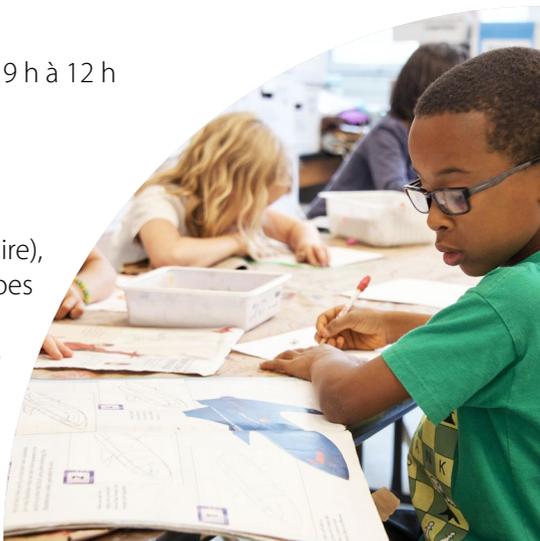


Horaires de l'école maternelle

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 16 h 30

Mercredi

- › de 9 h à 11 h puis APC (accueil pédagogique complémentaire, soutien scolaire),
- › de 11 h à 12 h (par petits groupes d'enfants),
- › de 11 h à 12 h 30, une garderie est assurée.



École élémentaire *Saint Exupéry*

Madame Céline Bontemps (directrice)

31 avenue d'Occitanie – 31320 Pechabou

05 61 81 60 96 – ce.0310730a@ac-toulouse.fr

L'école élémentaire accueille les enfants à partir de six ans.
L'équipe éducative est constituée de sept enseignantes.

Inscription

Pour toute première inscription à l'école de Pechabou, il convient de renseigner [la fiche de première inscription](#) et de la transmettre à la mairie.



Pour toute inscription en élémentaire, renseignez [le dossier d'inscription pour la rentrée scolaire de l'année en cours](#) et de la transmettre à la mairie.



Horaires de l'école élémentaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Mercredi

- › de 9 h à 11 h puis APC (activités pédagogiques complémentaires, soutien scolaire),
- › de 11 h à 12 h (par petits groupes d'enfants),
- › de 11 h à 12 h 30, une garderie est assurée.



Aménagement des temps scolaires et périscolaires

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30 8 h 50	7 h 30 8 h 50	7 h 30 8 h 50	7 h 30 8 h 50	7 h 30 8 h 50
8 h 50 12 h	8 h 50 12 h	8 h 50 11 h	8 h 50 12 h	8 h 50 12 h
Cantine 12 h 13 h 50	Cantine 12 h 13 h 50	Activités 11 h – 12 h 30	Cantine 12 h 13 h 50	Cantine 12 h 13 h 50
14 h 16 h 30	14 h 16 h 30	Cantine (voir p. 8) 12 h 18 h 30	14 h 16 h 30	14 h 16 h 30
16 h 30 18 h 30	16 h 30 18 h 30		16 h 30 18 h 30	16 h 30 18 h 30

- ALAÉ
- Écoles
- ALSH



Madame Amélie Lemasson (coordinatrice)

29 avenue d'Occitanie – 31320 Pechabou

05 34 43 78 81 – enfance-pechabou@lecg.org

L'ALAÉ (accueil de loisirs associé à l'école) est une structure d'encadrement dont la mission principale est de permettre à l'enfant de trouver les conditions nécessaires à son épanouissement. La gestion de l'ALAÉ est assurée par un prestataire extérieur, [Loisirs Éducation et Citoyenneté \(LÉC\)](#), pour le compte de la commune. L'encadrement est assuré par des animateurs professionnels auxquels s'ajoute le personnel municipal. **L'enfant qui mange à la cantine doit obligatoirement s'inscrire à l'ALAÉ.**

Les jours d'école, l'ALAÉ prend en charge les enfants, l'accueil se déroule en trois temps : le temps du matin de 7 h 30 à 8 h 50, à la pause du midi de 12 h à 13 h 50 et le temps du soir de 16 h 30 à 18 h 30

Inscription

Le dossier d'inscription est [à retrouver sur le lien suivant](#) et à transmettre au LÉC.

[Le lien](#) pour le paiement des factures.



Tarifs

Tranches du quotient	Séquence du matin	Séquence du midi	Séquence du soir	Coût de la journée
0-499	0,345 €	1,22 €	0,52 €	2,085 €
500-699	0,405 €	1,46 €	0,60 €	2,465 €
700-999	0,435 €	1,62 €	0,68 €	2,735 €
1000-1299	0,495 €	1,76 €	0,74 €	2,995 €
1300-1499	0,54 €	2 €	0,82 €	3,36 €
1500-1999	0,615 €	2,22 €	0,92 €	3,755 €
2000 et +	0,69 €	2,44 €	1,02 €	4,15 €
Hors Pechabou	0,75 €	2,72 €	1,12 €	4,59 €

Fonctionnement de la cantine

À Pechabou, les repas sont confectionnés dans les cuisines du service commun de restauration du Sicoval. Ils sont préparés dans une cuisine centrale puis livrés dans chaque commune adhérente. Le service est assuré par le personnel communal et le personnel du prestataire d'animation périscolaire. Les repas sont servis à table pour les enfants de la maternelle et sous forme de self pour ceux de l'école élémentaire.

Les menus du mois sont affichés dans les écoles et disponibles en ligne.



Il est à noter qu'un projet d'accueil individualisé (PAI) peut être mis en place pour les élèves ayant une allergie alimentaire. Se renseigner auprès des directrices d'écoles.

Inscription

L'inscription de votre enfant au restaurant scolaire se fait auprès de la mairie, en remplissant le dossier d'inscription (p. 2 ou p. 3).

En cas d'absence ponctuelle de votre enfant, vous devez **immédiatement informer** par courriel le service de la mairie qui gère la cantine scolaire à l'adresse : servicepopulation@mairie-pechabou.fr afin que soit procédé à l'annulation de la cantine et en fonction du délai, à la non facturation du repas.



Une **demande d'inscription exceptionnelle** est également possible en vous adressant au même service : servicepopulation@mairie-pechabou.fr.

Conformément au règlement intérieur du service commun de restauration du Sicoval validé par l'ensemble des communes membres dont Pechabou, les repas peuvent être annulés ou commandés au plus tard avant le :

- › jeudi 15 h pour le lundi suivant
- › vendredi 15 h pour le mardi suivant
- › lundi 15 h pour le mercredi et le jeudi suivant
- › mardi 15 h pour le vendredi suivant

Tarifs

Ils sont appliqués en fonction du quotient familial, merci de transmettre à la mairie l'attestation de quotient familial fourni par la CAF.

Tranche quotient familial	Tarif repas maternelle	Tarif repas élémentaire
0 à 299	0,75 €	0,80 €
300 à 499	0,85 €	0,90 €
500 à 699	0,95 €	1,00 €
700 à 999	3,00 €	3,10 €
1000 à 1299	3,30 €	3,40 €
1300 à 1499	3,60 €	3,70 €
1500 à 1999	4,00 €	4,10 €
2000 et +	4,40 €	4,50 €
Panier-repas		1,80 €
Repas adulte		5,20 €

En l'absence de l'attestation CAF, le tarif correspondant à la dernière tranche de quotient familial (2000 et +) sera appliqué. La CAF révisé les quotients familiaux en début d'année. Il conviendra alors de fournir à la mairie la nouvelle attestation.

Pour tout changement de situation en cours d'année, l'attestation devra être fournie à la mairie, il n'y a pas d'effet rétroactif, le changement prend effet à réception de la nouvelle attestation de la CAF.

**Il est possible
de payer
les factures
en ligne**



Monsieur Marc Bardet (directeur)

29, avenue d'Occitanie – 31320 Pechabou

07 66 16 47 84 – alsh.coteaux.sicoval@leolagrange.org

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) organise des activités ludiques et conviviales, le **mercredi après-midi** et pendant **les vacances scolaires**, pour permettre aux enfants d'être acteurs de leur temps libre. L'imaginaire et la découverte rythment leurs journées et leurs sorties.

Le mercredi après la garderie municipale (de 11 h à 12 h 30), l'ALSH, géré par le Sicoval, prend le relais et propose deux formules :

- › de 12 h à 14 h repas inclus*
- › de 12 h à 18 h 30

***Dans ce cas, les inscriptions pour la cantine du mercredi doivent être prises auprès de l'ALSH.**

Pour une partie des grandes vacances (de 8 h à 18 h 30), les enfants de Pechabou et de Rebigue sont accueillis à l'école de Pechabou.

Pour les petites vacances scolaires, renseignez-vous auprès du directeur de l'ALSH.

Inscription

Vous trouver les dossiers administratifs préalables pour l'enfant et le responsable, ainsi que les grilles tarifaires sur [cette page](#). Les dossiers sont à transmettre au Sicoval à cette adresse : usagers.enfancejeunesse@sicoval.fr.



Tarifs par mercredi

Quotient familial	12 h – 14 h avec repas	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
Jusqu'à 400	4,34 €	4,34 €	2,60 €
401 à 500	4,64 €	4,95 €	2,98 €
501 à 600	4,76 €	5,97 €	3,58 €
601 à 700	5,00 €	7,00 €	4,20 €
701 à 800	5,31 €	8,06 €	4,83 €
801 à 900	5,60 €	9,10 €	5,46 €
901 à 1000	6,08 €	10,16 €	6,10 €
1001 à 1200	6,48 €	11,30 €	6,77 €
1201 à 1400	6,90 €	12,46 €	7,48 €
1401 à 1600	7,23 €	13,58 €	8,14 €
1601 à 1800	7,58 €	14,63 €	8,78 €
1801 à 2000	7,68 €	15,65 €	9,39 €
2001 à 2300	7,79 €	16,63 €	9,98 €
2301 à 2600	7,91 €	17,39 €	10,43 €
supérieur à 2600	8,03 €	18,13 €	10,88 €
Hors Pechabou	NC	20,81 €	12,50 €

Pour les PAI (protocole d'accompagnement individualisé), une réduction de 25 % est appliquée.

Pour les absences justifiées, une réduction de 70 % est appliquée.

Transports scolaires

Les transports scolaires sont assurés et financés par le conseil départemental. Pour toute demande de renseignements, merci de contacter directement le conseil départemental.

Inscription

Elle s'effectue directement [sur le site du conseil départemental](#).

La mairie organise et finance l'accompagnement des enfants de maternelle, qui ont moins de six ans, durant le transport scolaire. Comme stipulé dans [le règlement intérieur](#), le matin, l'agent accompagnateur n'est responsable des enfants qu'après leur montée dans le bus et ne peut en aucun cas se voir confier un enfant avant l'arrivée du bus.

De même, lors de la descente du bus, les élèves qui ont été remis aux parents ou à la personne désignée **ne sont plus sous la responsabilité de l'agent accompagnateur.**



Arrêts desservis



Parcours scolaires

Tous les parcours des transports scolaires sont regroupés [sur ce document](#).



Contacts

École maternelle Le Petit Prince

Madame Perrine Deleris

> 05 61 27 50 46

> ce.0312075m@ac-toulouse.fr



École élémentaire Saint Exupéry

Madame Céline Bontemps

> 05 61 81 60 96

> ce.0310730a@ac-toulouse.fr



ALAÉ

Madame Amélie Lemasson

> 05 34 43 78 81

> enfance-pechabou@lecg.org



ALSH

Monsieur Marc Bardet

> 07 66 16 47 84

> alsh.coteaux.sicoval@leolagrange.org



Mairie

> 05 61 81 76 33

> servicepopulation@mairie-pechabou.fr

> mairie@marie-pechabou.fr



commune de
Pechabou